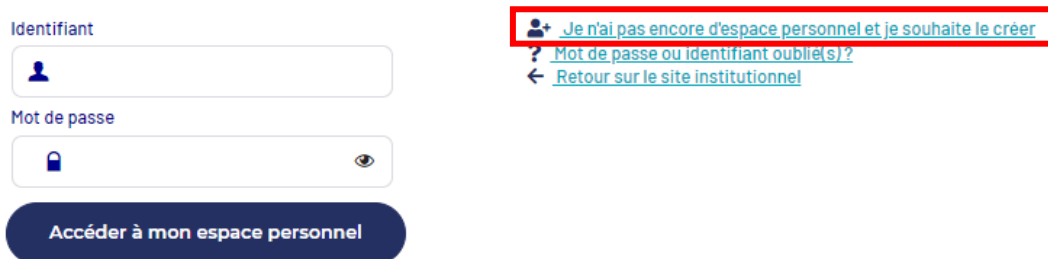


## Comment saisir le Médiateur de la protection sociale (CTIP) en ligne ?

Avant de recourir au Médiateur, vous devez avoir tenté au préalable de résoudre directement votre litige par l'envoi d'une réclamation écrite à votre organisme d'assurance. Si la réponse apportée ne vous donne pas entière satisfaction ou en l'absence de réponse de votre organisme d'assurance, vous pouvez saisir le Médiateur.

### ➤ Créer un compte

Avant de saisir le Médiateur, vous devez créer un compte en cliquant sur « Formulaire de saisine en ligne » puis « Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer ».



Identifiant

Mot de passe

[Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer](#)

[? Mot de passe ou identifiant oublié\(s\) ?](#)

[← Retour sur le site institutionnel](#)

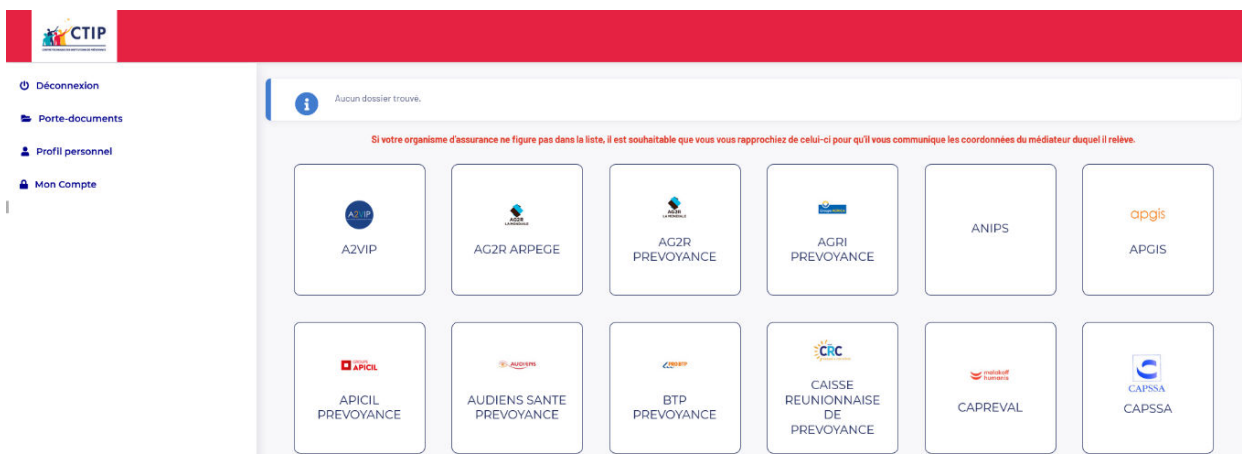
**Accéder à mon espace personnel**

Renseignez un identifiant et un mot de passe (ceux-ci vous seront demandés à chaque connexion) ainsi que votre adresse électronique.

Vous recevrez alors un lien d'activation à l'adresse électronique renseignée pour valider la création de votre compte. **Pensez à vérifier vos courriels indésirables.**

### ➤ Effectuer une demande de médiation

1. Sélectionnez l'organisme d'assurance concerné par votre demande.



CTIP

Accueil

Mon Compte












Porte-documents

Profil personnel

Déconnexion

Aucun dossier trouvé.

Si votre organisme d'assurance ne figure pas dans la liste, il est souhaitable que vous vous rapprochiez de celui-ci pour qu'il vous communique les coordonnées du médiateur duquel il relève.

 AZIP	 AG2R ARPEGE	 AG2R PREVOYANCE	 AGRI PREVOYANCE	ANIPS	 APGIS
 APICIL PREVOYANCE	 AUDIENS SANTE PREVOYANCE	 BTP PREVOYANCE	 CAISSE REUNIONNAISE DE PREVOYANCE	 CAPREVAL	 CAPSSA

### Médiation de la protection sociale (CTIP)

Agréée par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation

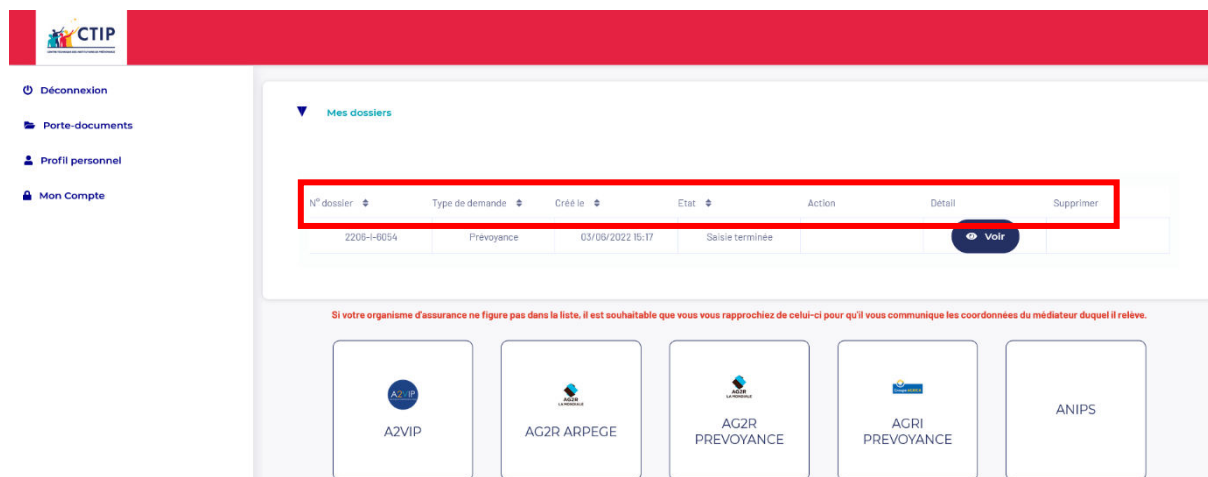
**CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE**

10, rue Cambacérès • 75008 Paris - 01 42 66 68 49 - [www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)

2. Remplissez ensuite le formulaire au nom de la personne ou de l'entité qui saisit le Médiateur. Si vous réalisez la demande pour un tiers ou une société, merci de renseigner les informations de la personne concernée.
3. Déposez vos documents pour permettre l'examen de votre dossier :
  - Un courrier (au format PDF ou texte) résumant l'objet de votre litige avec votre organisme d'assurance (historique du litige, motif de refus, objet de votre demande) ;
  - La réclamation adressée à votre organisme d'assurance ;
  - La dernière réponse de votre organisme d'assurance.
4. Une fois la saisine complétée, vérifiez l'exactitude des informations renseignées et cliquez sur « Valider et terminer ».

Vous recevrez un courriel confirmant l'enregistrement de votre demande de médiation et serez tenu informé par courriel de l'état d'avancement de celle-ci.

Votre demande apparait sur votre compte en haut de l'écran.



The screenshot shows the CTIP user interface. On the left is a navigation menu with options: Déconnexion, Porte-documents, Profil personnel, and Mon Compte. The main area is titled 'Mes dossiers' and contains a table with the following columns: N° dossier, Type de demande, Créé le, Etat, Action, Détail, and Supprimer. A red box highlights the first row of the table, which contains the following data: 2208-48054, Prévoyance, 03/09/2022 15:17, Saisie terminée, and a 'voir' button. Below the table, there is a message: 'Si votre organisme d'assurance ne figure pas dans la liste, il est souhaitable que vous vous rapprochiez de celui-ci pour qu'il vous communique les coordonnées du médiateur duquel il relève.' Below this message are five buttons for insurance organizations: AZVIP, AG2R ARPEGE, AG2R PREVOYANCE, AGRI PREVOYANCE, and ANIPS.

**Merci de ne pas ouvrir de nouvelle demande pour poser une question ou ajouter de nouvelles pièces à votre dossier.**

#### Médiation de la protection sociale (CTIP)

Agréée par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation

**CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE**

10, rue Cambacérés • 75008 Paris - 01 42 66 68 49 - [www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)